

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAUSSY**

Envoyé en préfecture le 13/07/2024
Reçu en préfecture le 13/07/2024
Publié le 
ID : 095-219501509-20240705-2024_47_PLU-DE

Nombre de conseillers
en exercice : 13
présents : 10
votants : 11

L'an deux mil vingt quatre, le cinq juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe LEMOINE, Maire

Etaient présents : M. LEMOINE Philippe

Mmes MICHAUD Corinne, CHATEAUZEL Claire, Mme LUCAS Hélène, LUNEL Alexia,
Mrs CAURETTE Olivier, ROLLOIS Michaël, MORIN Dominique, BOURBON Christian, SARAZIN Patrick

Absent excusé : M KEITA Alexandre (pouvoir à Hélène LUCAS)

Absents : M BESNARD Michel
Mme BOUREAU Héloïse

Claire CHATEAUZEL a été élue secrétaire de séance (selon art. L.212115 du Code Général des Collectivités Territoriales).

OBJET : Délibération pour tirer le bilan de la concertation Villarceaux pour la modification simplifiée n°1 du PLU

Monsieur le Maire expose :

- VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 153-54 à L.153-59, L.300-6 et L.103-2 ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2019 approuvant le plan local d'urbanisme
- VU l'arrêté municipal du 30 avril 2024 prescrivant la modification du PLU de Chaussy
- VU la délibération du conseil municipal du 25 avril 2024 définissant les modalités de la concertation de cette modification

CONSIDERANT le projet de redynamisation culturelle, patrimoniale et touristique porté par la Région Ile-de-France sur le domaine de Villarceaux

CONSIDERANT que ce projet nécessite des évolutions du document d'urbanisme en vigueur sur la commune de Chaussy

CONSIDERANT l'arrêté municipal portant prescription de la modification du document d'urbanisme communal.

CONSIDERANT les modalités de concertation définies pour cette modification par délibération à savoir :

- o Présentation du projet Villarceaux sur le site internet de la commune et en mairie aux horaires d'ouverture du public + adresse mail dédiée
- o Parution d'au moins un article dans le journal municipal ou sur internet
- o Mise à disposition en Mairie d'un registre destiné à recueillir toutes les observations du public ainsi qu'un adresse mail
- o Nouvelle consultation du public du 10 mai au 10 juin 2024.

CONSIDERANT que cette concertation a permis de présenter d'avancement des études, les évolutions souhaitées au plan local d'urbanisme et de prendre connaissance des remarques des habitants.

CONSIDERANT que lors de la concertation :

- Aucune remarque n'a été versé au registre, ni adresse mail concernant : les modifications du PLU présenté

CONSIDERANT que la concertation a été menée conformément aux modalités définies et que les observations du public formulées ne remettaient pas en cause le projet et les évolutions du document d'urbanisme présentée.

CONSIDERANT qu'à l'issue de la concertation, le bilan de la concertation préalable doit être tiré par le conseil municipal.

Délibération n°2024-47

Après en avoir délibéré,

A la majorité des membres présents ou représentés,

Le Conseil Municipal décide de :

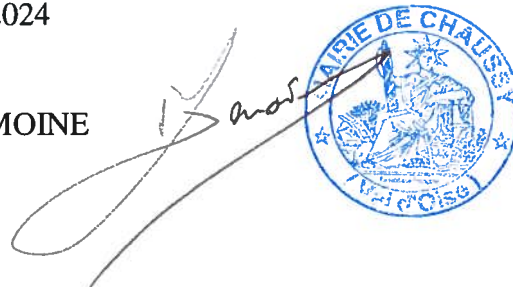
- **TIRER** le bilan de la concertation menée dans le cadre de la modification du PLU prescrite par arrêté municipal du 25 avril 2024.

En application des articles R. 153-20 et R. 153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Elle sera également notifiée au Préfet.

Fait et délibéré en séance. Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Certifié exécutoire

Chaussy, le 5 juillet 2024
Affichage le 12 juillet 2024

Le maire- Philippe LEMOINE

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official seal. The seal features a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text 'MAIRIE DE CHAUSSEY' at the top and '1870' at the bottom. The signature is written in a cursive style, extending from the left side of the seal.